

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GEORGES-de-RENEINS (Rhône), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BAGHDASSARIAN, Maire.

Etaient présents : M. BAGHDASSARIAN, Maire, MM. GROSBOST, JOLY, PIRET, DUGELAY Mmes BAMET-MONFRAY, NARBOUX, DUCOTE, PAGNON, adjoints, MM. CHERPEAU, DIDIER, MEUNIER, MIRAILLES, MONFRAY, ROBERT, Mmes, DEBATY, LAFLEUR PEYSSON, PETETIN, VIVALDI, M. LACONDEMINE, M. DECAVELE, Mme DORIER.

Etaient excusés : M. SILANO qui donne pouvoir à M. JOLY, Mme CANQUE qui donne pouvoir à M. ROBERT, Mme BRANCHE qui donne pouvoir à Mme BAMET-MONFRAY et Mme GOUTELLE qui donne pouvoir à Mme PAGNON, Mme MEYER.

Date de convocation : 13 février 2024.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, M. Franck JOLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, annonce les élus ayant donné leur pouvoir et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Approbation compte rendu de la séance du 22 janvier 2024,
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2024,
3. Nominations des voiries,
4. Questions diverses.

1. Approbation compte rendu de la séance du 22 janvier 2024.

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 22 janvier 2024 a été transmis par courriel à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

En l'absence d'observations, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 22 janvier 2024.

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2024,

Monsieur le Maire donne la parole à madame BAMET-MONFRAY, adjointe aux finances, qui expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Par ailleurs, le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Le rapport d'orientation budgétaire 2024 est annexé à ce compte rendu.

Débat et discussion :

Monsieur JOLY demande si des dépenses sont inscrites pour le compte de la CCSB dans le budget communal. Monsieur le Maire lui répond que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière du fait des compétences transférées par les communes membres pour assurer la neutralité financière de ces transferts aussi bien pour le budget communal que pour le budget communautaire.

Monsieur le Maire rappelle que le seul levier pour la commune, permettant d'augmenter ses recettes est la taxe foncière.

Monsieur DUGELAY demande le montant et la durée de l'emprunt nécessaire pour les opérations d'investissement en assainissement. Madame BAMET-MONFRAY précise que cet emprunt permettra l'équilibre du budget assainissement. Monsieur le Maire répond que l'emprunt nécessaire est d'environ 3 Millions d'€ sur 15 ans. Le moment du déclenchement de l'emprunt dépendra des taux.

Monsieur MONFRAY demande des précisions sur la nature des travaux. Monsieur le Maire lui répond que le schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a identifié un planning de travaux sur plusieurs années. Ces travaux concerneront la route de Bel Air, la rue du Beaujolais, la route de Nuits et le chemin des Vignerons notamment.

Monsieur le Maire rappelle que le transfert des compétences eau potable et assainissement s'effectuera au 1^{er} janvier 2026 à la CCSB. A partir de cette date seule la CCSB gèrera l'urgence des travaux et les priorités sur l'ensemble du territoire de la CCSB (35 communes).

Madame DEBATY demande les coûts des travaux d'assainissement afin de mieux identifier l'impact budgétaire de l'assainissement. Monsieur le Maire donne l'exemple de la route de Bel Air, le budget de l'opération est de 1,2 Millions d'€ pour 1.2 KM.

Monsieur le Maire précise également aux élus que le Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux du Centre Beaujolais (SMIECB), (2 représentants de St Georges sur 28 membres) décide du planning des travaux de réfection des réseaux d'eau potable sur le territoire de Saint-Georges-de-Reneins.

Madame DEBATY demande des précisions sur le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat au profit de la commune. Monsieur le Maire lui répond que le calcul est illisible. Par ailleurs, il souligne que la baisse répétée de la DGF chaque année est moins impactante car le montant actuel de celle-ci est peu significatif sur le budget global de la commune.

Monsieur DECAVELE demande si l'emprunt contracté pour les travaux d'assainissement sera transféré également lors de la prise de compétence assainissement par la CCSB. Monsieur le Maire confirme que l'actif tout comme le passif seront transférés.

Monsieur MONFRAY demande si la commune a une visibilité sur le coût des énergies. Monsieur le Maire répond que le contrat de gaz a été renégocié (38 € le MWH au lieu de 64,75 €) par la commune et le SYDER a également renégocié le prix de l'électricité pour le compte de la commune de Saint-Georges-de-Reneins.

Madame DEBATY souhaite connaître la somme qui sera engagée cette année 2024 sur le budget des dépenses en investissement pour la construction de la nouvelle cantine. Monsieur le Maire estime à 1 Million d'€ la dépense sur cette année 2024 alors que la totalité de l'opération représente un coût d'1,8 Millions d'€.

Monsieur MIRAILLES évoque la couverture de la Pirogue et du parking en panneau photovoltaïque. Il demande l'état d'avancement de ce projet. Monsieur le Maire répond qu'un bureau d'étude doit prochainement être choisi.

Monsieur DECAVELE demande confirmation que les taux de la taxe foncière pour les résidences principales et taxe d'habitation pour les résidences secondaires restent inchangées. Monsieur le Maire confirme et précise que toute différenciation dans certaines zones touristiques n'est pas justifiée car les touristes contribuent également au développement de l'économie locale.

En l'absence d'autres observations, madame BAMET-MONFRAY met cette délibération aux votes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.
- **PREND** acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2024.
- **APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

3. Nominations des voiries.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur GROSBOST, 1^{er} Adjoint, qui expose qu'il est nécessaire de proposer une nomination des voies non encore nommées, à ce jour, par la commune.

En effet, il y a lieu de donner un nom à des rues pour permettre notamment d'améliorer la sécurité des secours pour les pompiers. Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur ces nominations desservant d'anciennes ou de nouvelles habitations.

CAS N°1:

Proposition: Impasse du Clos Lamy



CAS N°2:

Proposition: Impasse des Serres



CAS N°3:

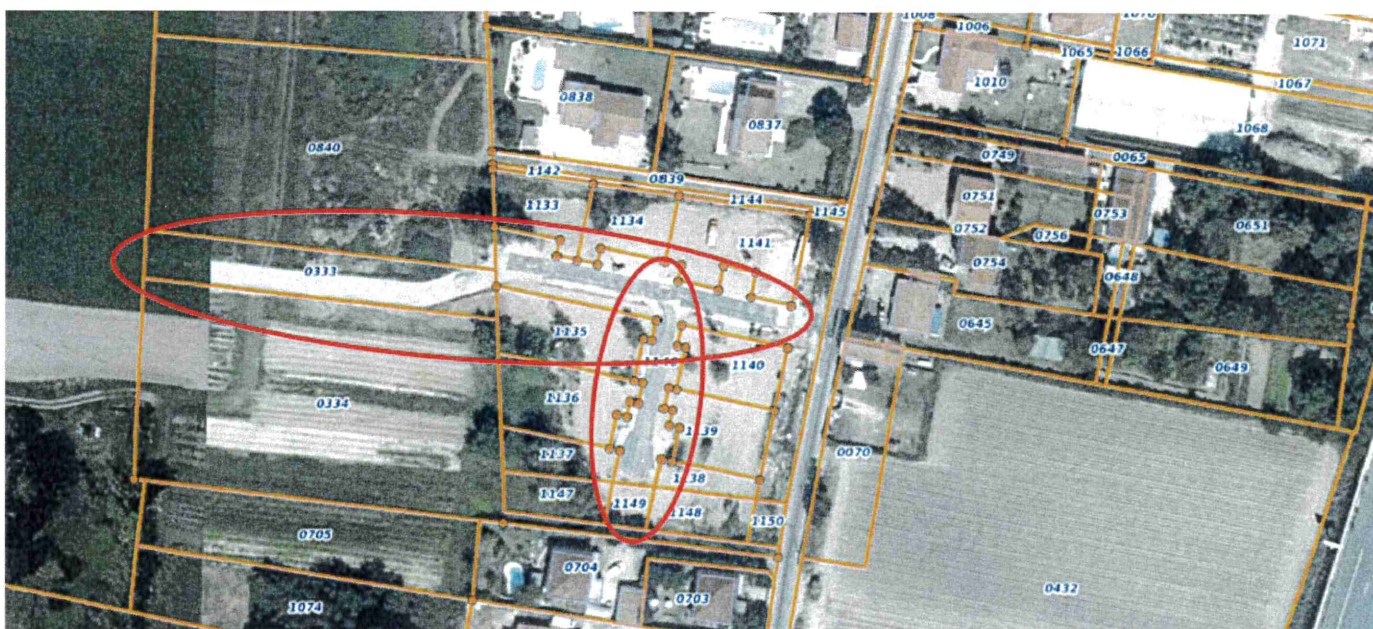
Proposition: Impasse des Fleurs



CAS N°4:

Proposition: Impasse Lenglen

Rue Mermoz



Débat et discussion :

Monsieur le Maire précise que la commune doit maintenant nommer les voix privées.

En l'absence d'autres observations, monsieur GROSBOST met cette délibération aux votes.

Après présentation du dossier, le conseil municipal, avec 25 voix pour et 1 abstention (M. JOLY) :

SE PRONONCE favorablement sur les nominations des rues telles que présentées.

4. Questions diverses.

4.1 Point sur les projets en cours :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son opposition au projet de piscine de la CCSB voté le 15 février 2024 en conseil communautaire. Les élus reneimois ont voté contre ce projet disproportionné. En effet, monsieur le Maire précise que le budget a été fixé à 40 Millions d'€ dont 9 Millions de subvention et 7 Millions d'€ d'honoraires soit 37% de l'opération globale. Il précise que sur 66 votants, 46 ont voté pour, 17 contre et 3 abstentions.

Monsieur le Maire rappelle que le coût de cette opération est entièrement financé par les contribuables. Il précise que le tiers lieu aquatique pénalise les autres projets intercommunaux et risque de compromettre les possibles subventions pour les communes de la CCSB. Les calculs qui nous ont été présentés au cours du conseil communautaire sont faux, la solution d'une 2e piscine dans le haut beaujolais aurait été plus juste et évité de sacrifier les déplacements sur Belleville-en-Beaujolais. Devant autant d'incertitude, on n'a pas le droit de « parier sur l'avenir » et l'argent du contribuable comme cela a été dit lors du conseil communautaire.

Monsieur JOLY fait observer qu'il faudrait "500 entrées par jour pour amortir cet équipement". Il précise que la CCSB n'a pas vocation à gérer un équipement à vocation commerciale.

Madame DEBATY souligne qu'il s'agit d'une opération financière importante. Monsieur le Maire complète en indiquant que la CCSB souhaite gérer cet équipement en régie. Il estime le déficit de fonctionnement entre 400 000 € et 500 000 € annuel. Plusieurs précisions ont été demandées, tout comme le report du vote à la CCSB pour une meilleure connaissance du dossier, mais sans obtenir gain de cause.

Madame LAFLEUR PEYSSON souhaite connaître le fonctionnement du Nautile à Villefranche-sur-Saône et notamment son financement. Monsieur le Maire lui répond qu'une subvention d'équilibre est versée pour assurer la pérennité de l'équipement.

Monsieur MONFRAY souligne que les frais de déplacement et d'apprentissage de la natation sont pris en charge par la CCSB pour les écoles primaires. Monsieur le Maire et monsieur GROSBOST lui répondent que seuls les frais de déplacement sont pris en charge pour les classes de CP et CE1.

Monsieur DECAVELE signale qu'il est important d'aider tous les enfants à apprendre à nager. Il regrette que le projet visant à installer deux piscines sur le territoire de la CCSB n'est pas été retenu.

Pour répondre à monsieur MIRAILLES, monsieur le Maire précise que la fin des travaux de la rue des Jardins est prévue en avril 2024.

Madame DUCOTE évoque les différentes manifestations sur la commune à venir :

- Vente tartiflette de la classe 2025, le samedi 24 février sur la place du marché,
- Vente de saucisson sanglier de la chasse communale, le samedi 2 mars sur la place du marché,
- Foire artisanale de l'amical des anciens pompiers le dimanche 3 mars,
- Vente de tripes de la classe 2018 samedi 9 mars sur la place du marché,

- Concours Miss Beaujolais 2024 à La Pirogue le dimanche 10 mars,
- Vente de choucroute de la classe 1989 dimanche 17 mars sur la place du marché,
- Vente moussaka de la classe 2015 le samedi 23 mars sur la place du marché,
- Fête de la Bière organisée par la classe en 6 le samedi 23 mars à partir de 19h à La Pirogue,
- Conférence à La Pirogue sur l'arbre en ville le mercredi 20 mars,
- Vente de saucisson Beaujolais par la classe 79 le samedi 30 mars sur la place du marché,
- Enduro carpe au Lac de Boistray du 29 au 31 mars.

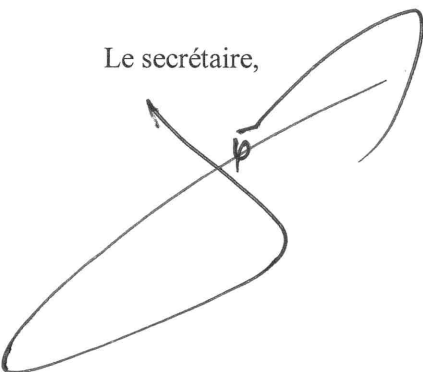
Monsieur MIRAILLES souhaite connaître le devenir de l'aménagement du test des chicanes chemin des Vignerons. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut finaliser cet aménagement dans la concertation et notamment avec les « référents de quartiers ».

4.2 Dates des prochaines réunions

- Conseil municipal du 25 mars 2024 à 19h30 (vote des budgets 2024).

En l'absence d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 35.

Le secrétaire,



Le 1^{er} Adjoint,
Bernard GROSBOST



